

**Bruxelles, le 23 février 2024
(OR. en)**

6831/24

**SOC 120
EMPL 65
EDUC 51
JEUN 36
ECOFIN 225**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Examen par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse - Messages clés - Approbation

Les délégations trouveront ci-après les messages clés du Comité de l'emploi concernant l'examen par ce dernier de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en vue de leur approbation lors de la session du Conseil du 11 mars 2024

Les conclusions par pays de l'examen de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse auquel a procédé le Comité de l'emploi figurent dans le document 6831/24 ADD 1.

Les données recueillies en vue du suivi des dispositifs de garantie pour la jeunesse en 2022, telles que transmises par le Comité de l'emploi, figurent dans le document 6831/24 ADD 2.

**Examens par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la
recommandation du Conseil relative à "Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la
jeunesse"**

Messages clés du Comité de l'emploi adressés au Conseil

1. Introduction

Le Comité de l'emploi est chargé de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à "Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse". En 2016, en 2018 et en 2019, le Conseil "EPSCO" a approuvé un ensemble de messages clés que le Comité de l'emploi lui avait adressés sur la base du suivi réalisé de la *recommandation du Conseil de 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse*. Les messages soulignaient l'importance de la prévention, de l'intervention précoce, des partenariats solides au sein des États membres, ainsi que du rôle capital des services publics de l'emploi (SPE).

Le suivi de la mise en œuvre de la recommandation de 2020 du Conseil "Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse" se poursuit depuis 2021. En octobre 2021, les messages clés du Comité de l'emploi sur la mise en œuvre de la garantie "renforcée" pour la jeunesse étaient axés sur l'incidence disproportionnée de la crise de la COVID-19 sur les jeunes, pendant laquelle les États membres ont maintenu un engagement politique fort en faveur de la mise en œuvre de ladite garantie. Des avancées ont été accomplies dans tous les États membres, et les nouveaux plans nationaux de mise en œuvre, adoptés ou devant être adoptés à cette époque, ont fait apparaître une approche plus systématique et plus cohérente de la lutte contre le chômage et l'inactivité des jeunes. Dans le même temps, des défis subsistaient dans tous les domaines de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, la pandémie constituant, dans de nombreux cas, un obstacle supplémentaire. En novembre 2023, le **groupe d'analyse des politiques du Comité de l'emploi** a effectué le dernier examen en date. Les messages clés adressés aujourd'hui s'appuient sur les résultats de cet examen, les conclusions par pays figurant en annexe. Les résultats par État membre de l'exercice de collecte de données pour 2023, précédés d'une synthèse des principaux résultats obtenus au niveau de l'UE, figurent également en annexe.

2. Progrès réalisés

Dans l'ensemble, les États membres ont maintenu un engagement politique fort en faveur de la mise en œuvre de la garantie renforcée pour la jeunesse et la plupart d'entre eux ont fait état d'efforts déployés en vue d'améliorer leur capacité à fournir des services aux jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET).

Entre 2021 et 2023, des progrès dans la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse ont été enregistrés dans tous les États membres, même si, d'après les résultats de la collecte de données, le degré de mise en œuvre varie d'un État membre à l'autre et certains aspects semblent s'être dégradés. Il est désormais essentiel de remédier aux difficultés et lacunes observés.

Après le pic enregistré lors de la pandémie, la proportion de jeunes NEET a repris la tendance à la baisse entamée en 2014. L'évolution récente peut être due à l'efficacité croissante des programmes d'activation mis en œuvre par les États membres ainsi qu'aux bons résultats des marchés européens de l'emploi, marqués par des taux de chômage historiquement bas et par une pénurie croissante de main-d'œuvre dans différents secteurs.

Il convient de renforcer les mesures de communication particulièrement auprès des NEET les plus vulnérables, y compris des NEET vivant dans des zones rurales, notamment en renforçant la coordination entre les ministères et les services publics de l'emploi (SPE). Bien que de nombreux États membres fassent état de progrès significatifs en ce qui concerne le renforcement des compétences numériques, certains pays rencontrent encore des difficultés. La part des sorties en temps voulu et des sorties positives des dispositifs de garantie pour la jeunesse a augmenté, mais le temps d'attente reste trop long dans de nombreux cas. Le taux de couverture a en outre diminué. Il est donc nécessaire d'améliorer la capacité de la garantie pour la jeunesse à atteindre davantage de jeunes. Pour ce qui est de la durabilité des résultats, la proportion d'issues positives après six mois a légèrement diminué, mais des efforts sont encore nécessaires, dans l'ensemble, afin d'améliorer la qualité des données de suivi dans de nombreux États membres. Des améliorations s'imposent également en ce qui concerne le **recensement**, compte tenu de l'importance de la collecte, du partage et du suivi des données relatives aux NEET pour le suivi des mesures relevant des dispositifs de garantie pour la jeunesse mis en œuvre au niveau national.

Des différences notables subsistent en matière de qualité et d'efficacité de la prestation de services. Un passage de la fourniture de services personnalisés à des services plus généralisés a été observé, avec un risque de considérer les jeunes NEET comme de simples demandeurs d'emploi et de laisser de côté les NEET inactifs. Il s'agit d'une question préoccupante, compte tenu du nombre encore élevé de jeunes NEET en situation de vulnérabilité qui pose problème dans la plupart des États membres. Il est nécessaire de renforcer les **mesures de prévention** et de mettre également l'accent sur le décrochage scolaire.

La période de programmation 2021-2027 pour le Fonds social européen plus (FSE+) offre l'occasion de relever les défis auxquels les États membres sont encore confrontés, et il convient en conséquence d'affecter des ressources suffisantes aux actions et mesures innovantes. En particulier dans le cas des États membres ayant une gouvernance multi-niveaux, une affectation équitable des ressources ainsi qu'un système de suivi solide pourraient éviter le risque d'une mise en œuvre inégale de la garantie pour la jeunesse dans tout le pays. Cela étant, il importera d'assurer un financement national suffisant en faveur d'initiatives passées qui se sont avérées efficaces pour soutenir les NEET et les intégrer dans le marché du travail de manière durable. Le passage d'un recours intensif aux fonds du FSE+ à la programmation nationale est essentiel dans ce contexte. L'échange de bonnes pratiques entre États membres et l'organisation de projets transnationaux sont davantage encouragés.